

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil de Communauté**  
**Séance du jeudi 7 octobre 2010**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h15.

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOU (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nozhat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Étaient absents :** Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

**Procurations de vote :**

**Mandants :** YM. DAHOU (à partir du rapport 4.1), J.J. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JM. GIRERD, JP. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), JM. FAIVRE

**Mandataires :** M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), J.L. FOUSSERET, MN. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, JC. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), J.Y. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), JP. MARTIN (à partir du rapport 4.1), JM. BOUSSET

Délibération n°2010/001197

Rapport n°2.1 - Tramway - Autorisation de signature du marché d'études géotechniques sur le linéaire de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway

## Tramway - Autorisation de signature du marché d'études géotechniques sur le linéaire de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway

**Rapporteur** : Jean-Claude ROY, Vice-Président

**Commission** : Transports, Infrastructures et Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2015 APCP « 1 <sup>ère</sup> ligne de tramway » (dernier vote : mars 2009)	Montant de l'AP : 210 M€ (valeur 2008) <i>APCP à réviser lors de la préparation budgétaire 2011 :</i> 228 M€ avec tolérance de 5 % (valeur 2008)  Montant du CP 2010 : 5 412 000 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none"><li>• sur année 2010 : 50 000 €</li><li>• sur la période : 239 860 €</li></ul>

### Résumé :

La CAGB a lancé une consultation, conformément aux articles 160, 161 et 169 du Code des Marchés Publics, en vue de la réalisation d'études géotechniques sur le linéaire du projet de 1<sup>ère</sup> ligne de tramway. Cette prestation se réalisera dans le cadre d'un marché à bons de commande. La remise des offres était fixée au 6 septembre 2010 et l'attribution du marché par la CAO a eu lieu le 17 septembre 2010. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché d'études géotechniques.

La CAGB a lancé une consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 160, 161 et 169 du Code des marchés publics, en vue de faire mener des études géotechniques sur le linéaire de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway.

Cette prestation se réalisera dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Les bons de commande seront notifiés par l'entité adjudicatrice au fur et à mesure des besoins.

Ces besoins sont estimés à 200 000 € au minimum et 700 000 € au maximum.

L'objet des prestations du marché est de fournir au Maître d'Ouvrage l'ensemble des informations et caractéristiques relatives à la nature et la qualité des sols d'assises, des structures de chaussées existantes, des sous-sols nécessaires à la définition et à la conception de la plateforme voie, des stations, des voies nouvelles, des locaux enterrés (sous-stations, locaux techniques), des massifs de fondations des poteaux de lignes aériennes, des fondations des ouvrages d'art et des murs de soutènement à construire, pour la réalisation de la ligne de tramway.

Il s'agira également de fournir des informations complémentaires relatives à des ouvrages existants, tels qu'ouvrages d'art ou murs de soutènement.

Les données recherchées sont celles caractérisant le sous-sol, qu'elles soient hydrogéologiques, géotechniques, géophysiques ou autres.

### Rappel de la procédure - Déroulement de la consultation

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP et mis sur la plateforme des marchés publics de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 22 juillet 2010.

La date limite de remise des offres était le 6 septembre 2010 à 12 heures.

Dans sa séance du 17 septembre 2010, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse, à savoir la société GEOTEC pour un montant estimé de 239 860 € HT (selon le détail quantitatif estimé).

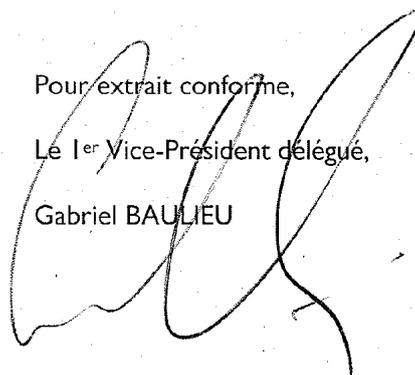
**A la majorité, 8 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'attribution du marché d'études géotechniques sur le linéaire de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway à la société GEOTEC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué,

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 8

Abstentions : 2

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 12 OCT 2010